



Schweizerischer Bankpersonalverband
Association suisse des employés de banque
Associazione svizzera degli impiegati di banca

kvschweiz
sec suisse · sic svizzera

Banques : Echec des négociations contractuelles

Hier, les négociations de l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société suisse des employés de commerce (SEC) avec l'Association patronale des banques (AGV Banken) ont échoué. Comme le temps de travail des salariés du secteur financier est particulièrement élevé, les associations d'employés avaient présenté dans le cadre des négociations contractuelles annuelles une proposition de réduction du temps de travail. Les employeurs ont cependant refusé d'entrer en matière sur cette revendication.

La Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB) prévoit un horaire hebdomadaire de 42 heures et cinq semaines de vacances jusqu'à 60 ans. En réalité les employés de banque travaillent notablement davantage : l'Office fédéral de la statistique a recensé dans les banques un taux moyen d'heures supplémentaires de 5,2%, sans tenir compte des heures supplémentaires non saisies, dans le cadre du temps de travail basé sur la confiance pratiqué dans un grand nombre d'établissements. Les employés de banque figurent donc parmi les salariés avec les horaires de travail les plus élevés en Suisse.

Les associations d'employés ont demandé une augmentation des vacances afin de compenser partiellement cette surcharge. Leur revendication d'employés est réaliste et raisonnable : En Suisse, la majorité des conventions collectives de travail (CCT) prévoit des horaires hebdomadaires compris entre 40 et 41 heures et cinq semaines de vacances. Les dernières réductions de l'horaire hebdomadaire de la CPB, de 42,5 à 42 heures, datent de 1990, tandis que la cinquième semaine de vacances a été introduite progressivement entre 1998 et 2004, l'annualisation du temps de travail a été introduite en 1998. Cette annualisation, conjuguée aux progrès technologiques et aux différentes mesures de rationalisation, a contribué à une augmentation de la productivité et à une importante intensification du travail dans les banques. Une réduction du temps de travail aurait permis aux employés de la branche de mieux se régénérer du stress et de la pression résultant de l'activité professionnelle.

L'ASEB et la SEC sont consternées par le refus d'entrer en matière des employeurs sur ce point sensible. Les employeurs sous-estiment les conséquences à moyen et long terme des conditions actuelles de travail sur la santé et le bien-être de leurs employés. L'ASEB et la SEC vont examiner ces prochaines semaines les conséquences de l'échec de ces négociations et les mesures à prendre.

La CPB est valable pour environ 70'000 salariés de la branche.

Berne, le 12 mai 2011

Pour davantage d'informations :

ASEB

Denise Chervet, T 0848 000 885

SEC

Barbara Gisi T 079 775 66 10